ABICOM
Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros
Siège social : 10 Allée Pierre de Fermat,
63170 AUBIERE

381 589 886 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre, à 17 heures,

Les associés de la Société ABICOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société AUVERGNE.it, Présidente de la Société, elle-même représentée par sa Présidente, la société OG Co, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Olivier GAY.

La société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société AUVERGNE.it de son mandat de Présidente à compter du 1er octobre 2024, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société OG Co,
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros,
Ayant son siège social 22 rue de l'Ancien Château d'Eau, 63116 BEAUREGARD L'EVEQUE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 834 224 792

Monsieur Olivier GAY, en sa qualité de gérant de la société OG Co, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et la future Présidente nommée.

La société AUVERGNE.IT *Représentée par la société OG Co* *Elle-même représentée par M. Olivier GAY*	
La société OG Co *Représentée par M. Olivier GAY*	